

BANK OF AFRICA BENIN
Société anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 8.000.000.000 F CFA
Siège social : Avenue Jean-Paul II
COTONOU – BENIN
RC.15.053-B-B0061 F

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DE LA BANK OF AFRICA-BENIN
02 AVRIL 2009**

PROJET DE RESOLUTIONS

1. PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2008, les approuve dans toutes leurs parties et approuve le compte de résultat et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cet exercice 2008 se solde par un bénéfice de 6 004 406 328 Francs CFA, après une dotation aux provisions nette de 2 988 848 929 Francs CFA, une dotation aux amortissements de 1 000 259 150 Francs CFA, une dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux de 2 003 817 830 Francs CFA et après le paiement de l'impôt sur les bénéfices de 2 093 165 400 Francs CFA.

En outre, l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et le GIE et par l'article 35 de la loi numéro 90-018 du 27 juillet 1990 portant réglementation bancaire, approuve sans réserves ledit rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice 2008.

Elle donne également quitus aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours du même exercice.

2. DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante de la totalité du bénéfice net de l'exercice et du report à nouveau antérieur :

En millions de F CFA

Report à nouveau antérieur	353 190 129
Résultat de l'exercice	6 004 406 328
Réserves légales 15% du résultat	900 660 949
Résultat distribuable	5 456 935 508
Dividendes 10% du capital	800 000 000
Dividendes exceptionnels 25% du capital	2 000 000 000
Réserves complémentaires	1 500 000 000
Nouveau report à nouveau	1 156 935 508

3. TROISIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide que, après règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 10% sur le dividende brut global, il soit effectivement versé aux actionnaires un dividende net d'impôt d'un montant de 3 500 FCFA par action de 10 000 FCFA.

Le paiement se fera au 1^{er} juin 2009, au secrétariat de la Société de Gestion et d'Intermédiation ACTIBOURSE.

4. QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour exécuter les formalités de publication légale.